

UNDT/2012/170, Branche

Décisions du TANU ou du TCNU

L'IAMA exige que l'organisation de réception reconnaisse le service d'un membre du personnel dans l'organisation de libération à des fins de «crédit». Cependant, il ne nécessite pas qu'il considère que la performance du contrat dans l'organisation de libération a été entreprise dans un cadre autre que dans son cadre d'origine. On ne peut considérer que le contrat du demandeur était, avant de rejoindre les Nations Unies, soit sous le contrôle du Secrétaire général des Nations Unies, soit que le demandeur devait répondre précédemment aux règles du personnel des Nations Unies. Par conséquent, la requérante ne répond pas aux critères d'éligibilité pour la conversion en nomination permanente, car elle n'avait pas terminé cinq ans de «service continu sur les nominations à durée déterminée en vertu de la série 100 des règles du personnel [des Nations Unies]».

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

La requérante appelle la décision du ministère de la direction que son service antérieur à l'Organisation internationale du Travail («ILO») ne peut pas être pris en compte dans le cadre du calcul de la question de savoir si elle avait accumulé le minimum de 5 ans de service en vertu des règles du personnel des Nations Unies Sur un contrat de la série 100 pour examen pour la conversion de sa nomination à durée déterminée à une nomination permanente en vertu de ST / SGB / 2009/10, voyant que l'art 5.1 de l'accord de mobilité inter-agences («IAMA») indique que «le service dans la libération L'organisation doit être comptée à toutes fins, y compris le crédit sur les incrémentations intra-classées, comme si elle avait été faite dans l'organisation de réception... ».

Principe(s) Juridique(s)

N / A

Résultat

Rejeté sur le fond

Applicants/Appellants

Branche

Entité

OIT

Numéros d'Affaires

UNDT/NY/2010/099

Tribunal

TCNU

Lieu du Greffe

New york

Date of Judgement

7 Nov 2012

Duty Judge

Juge Greceanu

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Nomination (type)

Nomination à titre permanent

Droit Applicable

Lois d'autres entités (règles, règlements, etc.)

Bulletins du Sécretaire général

- ST/CSG/2009/1
- ST/CSG/2009/6